

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 44 (1946)

Heft: 8

Rubrik: Kleine Mitteilungen

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais la S. S. G. ainsi réorganisée ne devrait-elle pas faire partie de l'organisation d'action des trois associations professionnelles? Telle est la proposition de la S. S. P. La discussion ouverte à ce sujet montre que la majorité des membres présents se rallie à cette proposition qui constitue une base solide pour l'avenir. Ce point de vue est confirmé par la votation qui s'ensuit.

10. *Election complémentaire au Comité Central.* On sait que le secrétaire P. Kübler a donné sa démission. Mr. Luder de Berne, qui fut nommé à sa place, ne peut fonctionner simultanément comme caissier. Mr. Gsell occupe ce poste par intérim. Le C. C. propose Mr. Jakob Eigenmann junior de Frauenfeld comme nouveau caissier. A la demande de W. Keller de Kreuzlingen, la votation a lieu au bulletin secret.

Mr. J. Eigenmann est élu par 108 voix contre 8 pour Mr. W. Keller. Mr. J. Eigenmann, jusqu'alors vérificateur des comptes, sera remplacé par Mr. Aug. Witzig de Zürich, élu à main levée.

11. *Divers.* La question de l'aide aux collègues étrangers, déjà traitée par le C. C. dans sa séance du matin, est mise en discussion. MM. A. Ritzmann de Bâle et P. Knecht de Wabern s/Berne sont chargés de l'organisation de l'aide aux Autrichiens et des échanges de vacances entre géomètres suisses et hollandais accompagnés de leurs familles.

Le C. C. fera les démarches nécessaires à cet effet.

Le caissier central Kübler quitte son poste après une longue activité. L'assemblée générale lui décerne le titre de membre honoraire en hommage à son dévouement et lui offre un cadeau bien mérité. Mr. Kübler remercie l'assemblée générale de l'honneur qui lui est dévolu puis donne un aperçu du développement des finances de la société durant son activité de caissier.

Brunnen, le 22 juin 1946.

Le secrétaire de la S. S. G.
Luder

Kleine Mitteilung

Hochschulnachrichten

Der Regierungsrat des Kantons Waadt hat Herrn Dr. W. K. Bachmann, Grundbuchgeometer in Lausanne, zum außerordentlichen Professor an der Ingenieurschule, Abteilung für Geometer, ernannt, mit der Verpflichtung, über «Fehlertheorie», Photogrammetrie» und «Astronomische Ortsbestimmung» zu lesen. Herr Bachmann ist unseren Lesern als Verfasser sehr bemerkenswerter Artikel über verschiedene Gebiete des Vermessungswesens bestens bekannt, sie freuen sich, daß sich ihm die Möglichkeit der Lehrtätigkeit eröffnet hat.

Zu gleicher Zeit wurde Kulturingenieur B. Petitpierre, Chef des waadtländischen Meliorationsamtes, ein Lehrauftrag für das Fachgebiet «Güterzusammenlegungen» erteilt, während Dr. M. Regamey beauftragt wurde, über «Kulturtechn. Wasserbau» zu lesen.

Mit diesen Veränderungen im Lehrkörper ist eine Reorganisation der Abteilung für Geometer in Lausanne in die Wege geleitet, deren Auswirkungen erst nach Bekanntwerden des neuen Studienplanes voll ersichtlich sein wird.